Ennio Floris

La résurrection de Jésus

Acte troisième : Pilate enquête sur le vol du corps de Jésus

Le Prétoire

Une grande salle ronde. Au milieu, la chaire du Prêteur. À droite et à gauche de celle-ci, des sièges pour les conseillers, les avocats et le commissaire. Au bas de la salle, d'autres sièges à droite et à gauche pour les témoins. Devant la chaire, à gauche une estrade avec des sièges pour l'interrogatoire, à droite pour les plaidoiries.

SCÈNE UNE

(Pilate, Marie Madeleine, Pierre, Jean, Nicodème, Samuel, huissier, deux soldats, commissaire de police, assistance)

L'huissier. (À haute voix).

- Le Procurateur!

(Pilate entre solennellement, en toge et étole, précédé par deux soldats, et suivi par le Commissaire. Il s'installe).

PILATE.

– J'ai reçu deux plaintes : la première contre X au sujet du vol dans son tombeau du corps de Jésus de Nazareth ; la seconde de la part de la Curie sacerdotale contre les disciples de Jésus, les accusant d'avoir dérobé son corps pour prétendre qu'il est ressuscité.

J'ai décidé d'en assumer personnellement la procédure pour deux raisons. D'abord, parce qu'il s'agit du vol d'un cadavre dont, en tant que Procurateur, je suis le propriétaire, puisque c'est sur mon ordre que Jésus de Nazareth a été condamné à mort. Ensuite, parce que la résurrection a été annoncée pour laisser croire que Jésus a été élevé par Dieu à la dignité royale, sous le prétexte qu'il a été condamné à la mort de la croix. Or cette foi a été l'alibi d'un mouvement de révolte contre l'autorité romaine en Judée.

C'est pourquoi j'inscris ces deux plaintes dans même une même procédure d'instruction judiciaire, afin de découvrir avec certitude les auteurs du vol, ainsi que leur motivation politique. Si l'instruction révèle la responsabilité de la secte de Jésus, que ses disciples sachent qu'ils n'échapperont pas au même jugement que leur maître.

SCÈNE DEUX

(Les mêmes)

L'huissier.

 Que les témoins du vol montent sur l'estrade pour l'interrogatoire.

(Maria, Pierre et Jean quittent leur siège au bord du prétoire et s'installent sur l'estrade. Nicodème reste debout derrière eux).

PILATE (À Maria).

- Est-il exact que tu t'es rendue au tombeau avec une amie avant l'aube oindre le corps de Jésus, le lundi après Pâque ?

MARIA.

- Oui! Avec Salomé.

PILATE.

- C'était bien trop tôt, me semble-il, car à vous deux seules, vous n'auriez pas pu rouler la pierre ; à moins... que vous n'ayez prié le défunt de vous l'ouvrir ! (*Il sourit*).

MARIA.

 J'étais certaine que Joseph aurait chargé son jardinier de tout préparer avant l'aube pour cette onction.

PILATE.

– Pourquoi avoir choisi cette heure ?

MARIA.

– Pour qu'à l'aube du troisième jour, l'âme de Jésus puisse aller en paix au Schéol auprès de ses pères, une fois son corps purifié par la sainte onction.

PILATE.

– Ah! Ne croyais-tu pas alors que Jésus devait ressusciter?

MARIA.

 Non! Je voulais seulement accomplir cet ultime service pour un mort, pour qu'il aille en paix auprès de ses pères.

PILATE.

- Qu'avez-vous fait ensuite, quand vous avez trou-

vé la pierre roulée ?

MARIA.

– Nous sommes tombées en pleurs! Une fois apaisées, nous nous sommes demandées pourquoi le tombeau était vide. Salomé était convaincue du vol, moi je penchais plutôt pour le déplacement du corps par des envoyés de Joseph qui redoutait ce méfait. Toutefois, j'ai conseillé à Salomé de l'avertir, ainsi que les frères. En larmes, j'ai entrepris de rechercher le corps de Jésus.

PILATE.

– Où l'as-tu recherché ?

MARIA.

 Dans le jardin, dans l'espoir de trouver une autre tombe, ou une fente de rocher, où le corps aurait pu se trouver.

(Le Procurateur demeure pensif, sous le coup à la fois de la tendresse et du soupçon).

NICODÈME.

- Vous pouvez constater, Procurateur, que Maria est spontanée et totalement sincère et que son pro-

jet d'avertir les frères et Joseph, ainsi que ses larmes, démontrent bien qu'elle n'est pas complice d'un vol.

PILATE.

 Sans doute. Il n'empêche qu'elle a pu inconsciemment servir d'instrument à des voleurs.

S'adressant à Pierre et Jean).

Et vous ? Prévenus par Salomé, vous êtes-vous alors rendus au tombeau ?

PIERRE.

- Non! Nous étions déjà en route pour y aller!

PILATE.

– Vous saviez donc que Maria y était pour accomplir l'onction du corps de Jésus ?

PIERRE.

Oui, nous le savions.

PILATE.

- Pourquoi, alors, ne pas l'avoir accompagnée ?

JEAN.

 Vous connaissez nos coutumes, Monsieur le Procurateur! L'onction est un rite qui est l'apanage des femmes, pour les vivants comme pour les morts.

PILATE.

– Et pourtant, vous avez ressenti le besoin de vous y rendre une fois l'onction accomplie!

PIERRE.

Maria tardant à venir nous informer du bon déroulement de sa mission, nous craignions qu'elle ait pu être victime de quelque mauvais coup.

PILATE.

– Venant du défunt ?

JEAN.

Non voyons, monsieur! Des vivants! Nous savions que les Juifs avaient mal supporté que Joseph ait offert son tombeau à un maudit pendu au bois. Ils avaient projeté, pensions-nous, de retirer du tombeau le corps de Jésus pour le jeter dans la fosse des maudits.

PILATE.

– Vous craigniez donc pour Maria des ennuis sérieux de leur part ?

JEAN.

- C'est exact!

PILATE.

– Je m'étonne cependant que, malgré cela, vous ayez laissé partir Maria seule, sans aucune vigilance de votre part. Elle était pourtant votre amie... et l'épouse de votre maître!

PIERRE.

 C'est vrai! Mais après la mort de Jésus, nous étions à la fois attristés et dispersés, redoutant d'être persécutés...

PILATE.

– Mais vous aviez aussi un esprit de revanche, cherchant à répondre au projet des Juifs par un acte qui les aurait retenus de profaner le corps de Jésus!

PIERRE.

- Dans cet esprit, qu'aurions-nous décidé de faire,

à votre avis?

PILATE.

Enlever le corps de Jésus de son tombeau, pour le mettre en lieu sûr !

JEAN.

– Non, Monsieur, nous n'étions pas animés de cet esprit. Au contraire, comme vient de le dire Pierre, nous étions affligés et honteux, fuyant sous le coup de la peur.

PILATE.

– Cependant, le souci qui minait l'esprit de Maria n'était pas que les Juifs dérobent le corps de Jésus, mais que vous, ses disciples, l'ayez enlevé. Elle a fouillé le jardin du tombeau pour tenter de le retrouver, cela suppose qu'elle soupçonnait votre intention, arrêtée pendant la Pâque, de faire disparaître le corps de Jésus.

JEAN.

– Nous ignorions tout du projet que Maria nous prêterait. Peut-être, en a-t-elle eu la conviction après sa découverte du tombeau vide ? Il lui était intolérable que Jésus, une fois mort, ait pu subir un tel affront. Elle a pensé que Joseph avait fait échouer le projet des Juifs en retirant du tombeau le corps de Jésus. À ce moment-là, elle ignorait encore que Jésus lui-même, par sa résurrection, avait déjoué leur intrigue.

PILATE.

– Habile réponse que la vôtre, qui cependant est contredite par une plainte que les Juifs ont porté contre vous, vous accusant d'avoir, vous-mêmes, fait disparaître le corps de Jésus du tombeau, afin de proclamer qu'il est ressuscité.

PIERRE.

– Et vous croyez cela?

PILATE.

- Je ne crois ni les accusations des uns, ni la défense des autres, mais je les passe au crible de la critique afin de juger selon la vérité.

JEAN.

 Il est évident que nos adversaires nous accusent, en retournant l'accusation que nous portons contre eux en déposant plainte.

PILATE.

– Il n'en demeure pas moins que vous êtes accusés et que, malheureusement pour vous, vous nous donnez motif de croire à votre culpabilité en la matière!

PIERRE.

– Et quelles sont les motivations de vos soupçons ?

PILATE.

– Non seulement la crainte que le corps de Jésus ait été dérobé par les Juifs, mais aussi son détournement par vos soins. Supposerai-je que vous étiez plus inquiets à cause de la seconde que de la première ?

PIERRE.

– En revenant sur mon état d'esprit d'alors, je reconnais que mes craintes concernaient les ennuis que Maria aurait pu avoir de la part de Juifs, et pas le moins du monde d'hypothétiques machinations de la part des disciples de Jésus!

PILATE.

- Tu mens, Pierre! Ou alors, tu n'arrives pas à pénétrer dans tous les détours de ton propre esprit!

Par contre, j'ai la prétention d'y parvenir! À partir du témoignage de Salomé, tu n'étais pas certain que le vol ait été commis par les Juifs ou par les disciples; plus précisément, si vos émissaires avaient réussi à emporter le corps de Jésus ou s'ils avaient échoué dans leur tentative.

PIERRE.

– C'est faux! Nous nous interrogions pour savoir si le tombeau était vide parce qu'on avait volé son corps, ou parce que Jésus était ressuscité. Nous sommes entrés dans le sépulcre avec la seule intention de découvrir les indices du vol ou ceux de la résurrection.

PILATE (S'adressant brusquement à Maria).

- Est-ce que Pierre et Jean, à la sortie du tombeau, ont fait mention des signes de la résurrection ?

MARIA.

 Oui, ils ont parlé de signes, mais sans préciser si c'étaient ceux de la résurrection.

PILATE.

 Vous voyez bien! La résurrection était encore refoulée dans votre esprit. Les traces trouvées dans le tombeau vous ont bien convaincu qu'il s'agissait des indices abandonnés par vos complices en emportant le corps... Et vous avez été heureux de pouvoir prétendre ensuite que Jésus était ressuscité. Mais vous n'aviez pas eu encore le courage de le dire, même pas de vous l'avouer à vous-mêmes. Vous êtes sortis du tombeau sereins, sans remords, seulement surpris que Maria ait pu encore pleurer... Et vous vous en êtes allés sans vous soucier de ses états d'âme!

JEAN.

– Cette accusation est monstrueuse!

PILATE.

– Alors, de quels signes pouvez-vous donc témoigner ?

PIERRE.

Les bandelettes...

PILATE.

— ... Celles que vos émissaires ont bien mises en évidence pour faire croire que Jésus s'était délivré lui-même ?

JEAN.

– Et le suaire ? Vous ne le prenez pas en considération ?

PILATE.

– Certes! Mais pas comme le signe de la résurrection de Jésus, mais comme celui de sa simulation par vos complices. Quant à Jésus, s'il avait été ressuscité, aurait-il eu besoin d'en donner le signe?

PIERRE.

Vous nous jugez en faisant état de mensonges,
 Monsieur le Procurateur.

PILATE.

– Pêcheur, ne vas pas au-delà de tes filets! Tu portes atteinte à un juge, dont la mission est d'établir la vérité. En ce moment, je ne juge pas, mais je cherche à établir si l'accusé ou le témoin agit selon la vérité. Recherche donc la vérité, car la vérité est à ta recherche!

NICODÈME.

 Soyez indulgent, Monsieur le procurateur, car cette accusation est accablante!

PILATE.

C'est à vous, Monsieur, de le délivrer de ce poids écrasant!

(S'adressant à Maria).

Je t'ai laissée, Maria, tourner en rond dans le jardin à la recherche du corps de Jésus, et dans l'espoir de la venue du jardinier. As-tu pu rencontrer l'un ou l'autre ?

MARIA.

– Je m'étais épuisée à ce va-et-vient. Quant au corps de Jésus, j'étais certaine en fin de compte qu'il me serait impossible de le retrouver, car il avait dû être caché ailleurs. Il ne me restait plus qu'à attendre la venue du jardinier.

PILATE.

- Et il est venu?

MARIA.

– Je l'ai vu devant moi, dès que je me suis relevée de sous le grenadier, sous lequel je m'étais étendue...

PILATE.

- L'as-tu reconnu?

MARIA.

 Oui! Il était devant moi, debout, et il me fixait du regard.

PILATE.

- Tu le connaissais déjà ?

MARIA.

- Ah! Non!

PILATE.

– Alors, comment l'as-tu reconnu, si tu ne le connaissais pas ?

MARIA.

– Parce que dans ce lieu et à ce moment-là, ce ne pouvait être que lui!

PILATE.

– Avait-il un aspect humain ou l'apparence d'un esprit ?

MARIA.

- C'était un homme réel, certainement!

PILATE.

— Quel visage avait-il ? Était-il vieux ou jeune ? Quelle était la couleur de ses yeux ? Châtains ou noirs ?

MARIA.

Monsieur le Procurateur... Une femme bien élevée, une femme comme il faut, ne regarde jamais un homme en face.

PILATE.

– Alors, comment peux-tu savoir s'il était un homme si tu ne l'as pas vu ? Et si tu ne le connaissais pas déjà ? Es-tu voyante ou sorcière ?

MARIA.

 Non, Monsieur, une femme n'a pas besoin de sorcellerie pour apprécier si un homme se trouve devant elle.

PILATE.

- Bien! Que t'a-t-il dit?

MARIA.

– Il me regardait en silence, Monsieur. C'est moi qui ai engagé la conversation, lui demandant très courtoisement et ravie : « S'il te plait, cher homme, dis-moi où tu as mis le corps de Jésus, afin que je puisse l'oindre ».

PILATE.

– Et alors?

MARIA.

- Sa seule réponse a été : « Maria », mais avec cette douceur de ton avec laquelle il m'appelait habituellement.

PILATE.

– Qui t'a répondu ? Le jardinier ? Comment pouvait-il connaître ton nom si tu ne le connaissais pas ? (Avec une ironie d'autant plus maligne et blessante qu'elle est voilée). Ah! Il t'a appelée comme quelqu'un interpellerait une prostituée!

MARIA (Blessée à vif, mais imperturbable).

 Assurément non ! Mais comme un homme s'adresse à la femme qu'il aime !

PILATE.

– Mais alors, qui était donc cet homme ?

MARIA.

– Jésus, le ressuscité! Ne l'avez-vous pas encore compris, Monsieur le Procurateur?

PILATE.

Allons donc ! Une de ces ombres matinales dans laquelle tu as projeté l'image de ton amant ?

MARIA.

Non, Monsieur ! C'était celui que j'aime qui m'a couverte de son ombre.

PILATE.

- Tu reconnais donc que ce n'est pas un esprit qui a abusé de ta naïveté, mais qu'il y avait bien devant toi un homme de chair et de sang ?

MARIA.

 Oui, j'avoue l'avoir vu en son âme et en son corps.

PILATE.

- Tu en es témoin!

(Se tournant vers Pierre et Jean).

De l'aveu même de Maria, l'accusation que les Juifs portent sur vous est bel et bien confirmée. Vous vous êtes saisis du corps de Jésus dans son tombeau, vous avez simulé sa résurrection, et vous avez envoyé à Maria un homme, sans doute un comédien de cirque, qui s'est fait passer pour son époux ressuscité!

(Cris de révolte de Pierre et Jean, Maria éclate en sanglots, tandis que Nicodème leur fait signe de se calmer. Grand silence dans la salle. Pilate retourne dans sa chaire. Sur son visage se lit une tension intérieure, entre commotion et dédain).

SCÈNE TROIS

(Les mêmes)

PILATE.

- Qu'on présente l'acte d'accusation.

L'huissier.

Monsieur Samuel, avocat de l'accusation, veuillez avancer à la barre!

SAMUEL (Venant d'un siège à gauche du Procurateur, il accède à l'estrade de la plaidoirie).

– Monsieur le Procurateur, Messieurs ! Je suis le membre du Sanhédrin qui a déposé la plainte contre les disciples de Jésus de Nazareth, les accusant d'avoir fomenté le vol du corps de Jésus pour prétendre à sa résurrection. Je chercherai à vous convaincre de cette accusation essentiellement par l'analyse de leur témoignage, qui les dévoile comme les auteurs de ce mensonge et de ce crime. La dialectique d'interrogatoire du Procurateur a réussi à déjouer efficacement leur intrigue.

(Exclamations d'étonnement dans la salle. Quel-

qu'un se lève et défie l'orateur : « Oh, çà! »).

PILATE.

- Silence! Que chacun reste assis! Laissez parler l'avocat qui, dans sa plaidoirie, a le droit de défendre ou d'accuser en toute liberté. D'elle dépend l'issue du procès dans la vérité. Continuez, Maître!

SAMUEL.

– Dans ma plaidoirie, je me limiterai à reformuler l'accusation qu'a lancée le Procurateur, de manière plus directe et, dirais-je aussi, plus compréhensible. Le Procurateur a trouvé que vous avez vous-mêmes confirmé l'accusation que nous avons portée contre vous, selon laquelle vous avez enlevé le corps de Jésus du tombeau afin d'en simuler la résurrection. Je procéderai à la mise en évidence de sa critique lors de l'enquête...

PIERRE (Se rapprochant de Maria et de Jean).

 D'accord! À condition que nous puissions quand même manifester notre accord ou notre désaccord.

SAMUEL.

- C'est évident! Je dis en premier lieu que Maria

était certaine que le corps de Jésus avait été enlevé par ses disciples et non pas dérobé par les Juifs. En effet, alors que Salomé parlait de vol commis par des Juifs, Maria disait par contre qu'il avait été enlevé par ses confrères.

MARIA.

C'est vrai! Mais il n'était pas question dans mon esprit d'affirmer que Jésus était ressuscité, mais d'empêcher qu'il puisse être dérobé par les Juifs.

SAMUEL.

 Certes! Cependant, le Procurateur a été convaincu par les aveux de Pierre et de Jean, qu'ils l'ont emporté afin de proclamer sa résurrection.

(Pierre et Jean se serrent l'un contre l'autre, tournant leurs regards vers Samuel).

En effet, quand vous avez pénétré dans le sépulcre, vous n'avez manifesté aucune surprise en présence du tombeau vide, n'ayant que la préoccupation d'y découvrir quelques signes de la résurrection de Jésus... Et vous y êtes parvenus!

PIERRE.

- Et ils nous ont fait comprendre que le corps de Jésus n'avait été ni emporté par les siens, ni volé par les Juifs, mais repris par Jésus lui-même.

SAMUEL.

- C'est vrai. Mais quels étaient ces signes ?

PIERRE.

- Tout d'abord les bandelettes que j'ai aperçues serpentant au-devant de la dalle, signe évident que Jésus s'était libéré lui-même des chaînes de la mort.

SAMUEL.

– Et ce sont elles que tu désignes comme les signes de la résurrection ? Si cela était, ne crois-tu pas que Jésus, ressuscitant, aurait extirpé avec violence les bandelettes, le suaire et le linceul par la force de vie qui l'aurait libéré des liens de la mort ? À la vue de ces bandelettes, j'aurais moi-même déclaré qu'elles avaient été laissées à terre par un voleur plutôt que par un ressuscité. En effet, un voleur aurait eu besoin d'un corps souple pour le transporter plus aisément. Affirmer que Jésus ressuscité aurait dû se libérer lui-même des bandelettes, c'est reconnaître que sa résurrection a pris les allures d'un vol. D'ailleurs, vous vous trahissez vous-mêmes, en déclarant que Jésus s'est délié lui-même

des liens de la mort!

JEAN.

- En dirais-tu autant, Maître, à propos du suaire ?

SAMUEL.

- Le ressuscité n'a pas à donner de signes pour déclarer qu'il est vivant, puisqu'il doit le manifester par sa présence.

MARIA.

– Je ne pense pas comme vous, mais vous m'avez convaincue de deux choses, Monsieur. D'abord, que mes frères se sont trompés en prenant les empreintes laissées par un vol pour des signes de la résurrection; pour autant, vous n'êtes pas autorisés à affirmer qu'on a volé le corps pour prétendre qu'il est ressuscité.

Ensuite, j'ai aussi appris de vous qu'un mort ne peut pas prouver sa résurrection par des signes, mais par sa vie d'homme. Sous cet angle, je me considère comme la première qui ait cru en la résurrection de Jésus, non pas parce que j'ai vu un signe, mais parce que le ressuscité m'est apparu. (Regardant avec fascination). Prenez garde de ne pas vous engager à votre insu sur le chemin de la

foi en la résurrection!

SAMUEL (Souriant).

– Je m'en garderais bien! Mais laissons, pour l'heure, ma conversion dans le secret de ton cœur, pour nous occuper de tes confrères. Tu les as vus entrer au tombeau dans l'indifférence, ce qui n'a pas été ton cas puisque tu pleurais la disparition du corps de Jésus.

Pourquoi cette impassibilité de leur part ? Parce qu'ils avaient d'autres soucis en tête que de pleurer leur mort ! Ils étaient obsédés de savoir s'ils trouveraient le tombeau vide à la suite d'un vol, ou bien d'un enlèvement, précisément afin qu'il ne soit pas volé. Mais ce souci n'aurait été compréhensible que s'ils n'avaient pas été concernés euxmêmes par cet enlèvement, mieux, s'ils ne l'avaient eux-mêmes organisé dans l'intention de proclamer que Jésus était ressuscité.

Voilà pourquoi ils se sont efforcés de découvrir si les traces laissées dans le tombeau après la disparition du corps, étaient l'empreinte de voleurs ou celles de leurs émissaires. Dans leur esprit, elles devaient être celles de la résurrection. Ainsi donc, ce souci de relever des indices de la résurrection de Jésus nous autorise à affirmer que l'accusation portée par les Juifs à leur endroit est véritablement fondée.

MARIA.

– J'ai affirmé que j'ai ressenti en mon for intérieur ma rencontre avec le jardinier comme un fait réel. En effet, j'étais convaincue qu'il ne s'agissait pas de la projection d'une image intérieure, mais bien d'une personne réelle. Je me suis sentie profondément blessée et humiliée quand le Procurateur en a conclu que cet homme, qui s'adressait à moi sous l'identité de Jésus, n'était qu'un vulgaire individu envoyé par mes confrères sous le simulacre de la personne de Jésus ressuscité. Je le déclare solennellement : il s'agit d'une fausse interprétation.

SAMUEL.

– Si tu m'avais pris pour avocat, j'aurais été diposé à t'écouter ; mais je suis celui de l'accusation. Je ne puis agréer ta plainte, retourne-toi vers ton avocat! Selon ta déclaration, je déclare donc, en conclusion de mon enquête, qu'elle ne peut, hélas, pas vous être favorable.

De vos aveux il ressort que, vu les déclarations faites sur le tombeau vide, votre comportement est la conséquence d'une machination de votre part, tendant à vous emparer du corps de Jésus pour simuler sa résurrection. Certes, on pourra toujours trouver des raisons à votre machination dans le contexte du Judaïsme et dans vos convictions religieuses. En droit, les faits s'accordent avec les accusations des Juifs à votre endroit et à l'analyse de vos actes, présentée par le Procurateur.

(Consternation chez les disciples, Maria pleure).

SCÈNE QUATRE

(Les mêmes)

PILATE.

- La parole est à l'avocat de la défense!

L'huissier.

Monsieur Nicodème! Que l'avocat de la défense se présente à la barre!

NICODÈME.

Monsieur le Procurateur, Messieurs !(S'adressant à Samuel).

Cher Collègue, tu as donné de mes clients l'image de profiteurs et de fourbes. Cette image est en totale opposition avec l'expérience personnelle qu'ils m'ont laissée.

Un Juif.

– Juif de naissance légitime et, de surcroît, un des responsable du Judaïsme, pourquoi prends-tu la défense des disciples de Jésus pour t'opposer à nous ? Es-tu un traître ?

NICODÈME.

– Je suis bien Juif, Docteur de la Loi, et même membre du Sanhédrin; mais je n'ai rien d'un traître. Je n'ai pas caché mes relations avec Jésus, parce que j'ai reconnu en lui un prophète qui, comme tous les prophètes, a été en opposition au Judaïsme, même s'il était destiné à accomplir les promesses de Dieu en sa personne. Oui, j'ai pris la défense de ses disciples! En cela, je ne trahissais pas le Judaïsme. Je souhaitais seulement que les relations entre les uns et les autres puissent se fonder sur la vérité.

Je te prie donc, cher frère, de présenter tes excuses publiquement, puisque c'est en public que tu m'as accusé. Sinon, je me verrai dans l'obligation, en toute conscience, de porter plainte contre toi.

Le Juif.

Je te présente mes excuses.

NICODÈME (S'adressant à nouveau à son collègue).

- Ainsi, tu les accuses d'avoir dérobé le corps de Jésus, leur maître, afin que la rumeur se répande qu'il est ressuscité. Mais s'il ne s'agissait que de cette rumeur-là, force serait aussi de constater qu'ils amèneraient les autres à croire en sa résurrection en s'excluant eux-mêmes de cette foi ! Quel but rechercheraient-ils alors en vérité ? Rien, sinon le profit et le pouvoir !

Mais quel intérêt leurs auditeurs pourraient-ils retirer à croire que Jésus est ressuscité ? Bien que tu n'aies pas posé la question, je le fais pour toi, afin qu'à travers mon intervention tu ailles jusqu'au bout de ton accusation. Pour la première fois, un vivant aura surgi de sa tombe : c'est autre chose que le vulgaire tour de passe-passe d'un montreur de foire! Ils trouveront en Jésus ressuscité un pouvoir de thaumaturge qui pourra satisfaire tous leurs désirs. Ainsi, Jésus apparaîtra aux yeux de tous comme le prestidigitateur le plus étonnant de l'histoire : non pas quelque illusionniste qui se jouerait des forces de la nature, mais quelqu'un qui les utiliserait pour faire croire que l'illusion est la vérité. Quiconque aura besoin d'argent se persuadera qu'en faisant appel à lui, le filet qu'il lancera sur la mer lui ramènera des poissons transformés en sicles d'or! Poursuivis dans leur fuite, ils se sauveront à travers des portes fermées. Les malades trouveront leur guérison sous l'imposition de leurs mains! Tout deviendra possible pour celui qui croira en lui. Le zèle à annoncer la résurrection sera à la mesure de leur soif de pouvoir et de leur cupidité!

SAMUEL (*L'interrompant*).

 Cesse ces divagations, cher Collègue ! Je n'ai jamais divagué de la sorte ! Je t'en laisse la responsabilité !

NICODÈME.

Peut-être! Pourtant, elles sont bien présentes à ton esprit: elles sont la suite logique de ton discours!

SAMUEL.

– Je le répète! Non seulement je n'ai pas tenu un tel langage, mais je n'y pensais même pas. Et pourtant, à les entendre sortir de ta bouche, ces paroles ont un accent de vérité. C'est vrai qu'ils sont incrédules. La foi qui devrait les animer est devenue une religion qui, sous prétexte de sauver les hommes, recherche le profit et le pouvoir.

(Se tournant vers le Procurateur).

Monsieur le Procurateur...

PILATE.

- Maître, libre à vous de dialoguer avec votre col-

lègue! Mais ne me demandez pas d'interrompre sa plaidoirie!

NICODÈME (S'adressant à son collègue).

- Tu viens d'apporter la démonstration que tout mon discours était présent virtuellement dans ta thèse! Mais, tu le sais bien, la thèse de départ de ma plaidoirie s'oppose foncièrement à la tienne. Selon la mienne, les disciples de Jésus n'ont pas enlevé le corps de son tombeau pour donner une assise à la foi en sa résurrection. Ils ont cru en la résurrection après avoir découvert que son corps avait été enlevé, et non auparavant. S'ils ont cru, on doit supposer qu'ils étaient convaincus que le corps de Jésus n'avait été volé ni par des disciples fanatiques, ni par vous... mais par lui-même. Cherchons à comprendre l'apparition de cette foi par l'analyse et l'interprétation du témoignage qu'ils ont apporté au cours de l'interrogatoire. À présent, une suspension de séance détendra nos débats.

(Après quelques minutes de silence et de concertation, le débat reprend).

Maria et Salomé, quant à elles, ne croyaient pas

encore que Jésus était ressuscité au moment où elles se dirigeaient vers le tombeau. L'idée ne les en effleurait même pas. Quant à Pierre et Jean, ils en sortirent sans profonde conviction après avoir découvert les signes. Ils évitèrent d'en parler. Interrogeons-les, nous aussi.

(S'adressant à Pierre)

Parle, Pierre!

PIERRE.

– Jean et moi, nous nous sommes rendus au tombeau, inquiets pour Maria, mais aussi l'esprit attristé par la mort de Jésus. Nous étions tous en attente d'un événement qui aurait uni tous les hommes comme des frères, quand la mort de Jésus a anéanti toute espérance. Cependant, cette mort était si cruellement tragique qu'elle outrepassait les limites de la justice, mais aussi, dirais-je, la loi qui régit la mort. Je compris que Jésus expiait une peine en réparation d'un péché qu'il n'avait pas commis, et que, de toute évidence, l'événement d'amour tant attendu ne pouvait être que cette rédemption.

En pénétrant dans le tombeau, j'étais certain d'y trouver une réponse. Je ne voyais rien. Je me disais que c'était le contraste entre la lumière du soleil levant et l'obscurité du sépulcre. Par la suite, je constatais que la tombe était vide et que les bande-lettes traînaient par terre. Les paroles de Maria résonnaient à mes oreilles : « On a volé le corps de Jésus » ! Je n'apercevais qu'un signe qui m'a convaincu que Dieu l'avait délié des chaînes de la mort ! Puis je suis sorti, n'ayant plus la force de parler !

(Se tournant vers Jean).

À ton tour, Jean, de prendre la parole.

JEAN.

– Pierre, je me trouvais dans la même attitude intérieure que toi ; mais l'image de Jésus était plus ancrée dans mon esprit. Au moment de sa mort, je me trouvais aux pieds de la croix, et je pouvais contempler sur son visage la lente et angoissante agonie de sa vie à travers son souffle et son regard. Lorsqu'il a exprimé son dernier soupir, un voile, comme un suaire, est tombé sur ses yeux et sur son visage. Dans le tombeau, en découvrant le suaire plié sur la dalle, je ne pouvais pas ne pas y retrouver ce voile mortel que Jésus, ressuscitant, avait ôté de son visage pour devenir le signe d'évidence qu'il était vivant à jamais.

NICODÈME.

– Ce que vous nous dites-là est émouvant, mais cela ne constitue pas une réponse valable au débat qui agite ce procès. Cette intuition intérieure de la résurrection que vous avez eue ne constitue pas la preuve de son existence comme événement.

PIERRE et JEAN.

- Mais alors, frère...

NICODÈME.

- Je ne parle pas en tant que frère, mais comme avocat défenseur contre l'accusation de vol du corps de Jésus. En vérité, cette expérience intériere donne à penser que vous ne l'avez pas volé, mais pas qu'il est ressuscité

(Déception chez Pierre et Jean).

En effet, vous n'avez pas eu la vision de la résurrection de Jésus. Votre intuition vous l'a laissé imaginer dans la clarté de votre conscience... Si vous vous appuyez sur la lumière de votre raison, vous découvrirez que ce qui vous est apparu comme le signe que Jésus est ressuscité n'était que l'indice d'un vol.

THOMAS.

– Je l'avais dit à Pierre... Au contraire, vous avez vu, frères, c'est la marque évidente de l'action d'un voleur qui devait libérer le corps de ses bandelettes et conserver son suaire. Quant au linceul, pourquoi ne l'avez-vous pas trouvé ? Simplement parce que le corps a été l'objet d'un vol et non d'une résurrection.

NICODÈME (S'adressant à Pierre et Jean).

– Comme je vous l'ai déjà dit, il convient de distinguer la résurrection du vol, réalités qui ne sont pas du même ordre. Concernant le vol, l'argumentation apparaît plus persuasive et plus troublante. Je sais que Joseph, en faisant déposer le corps de Jésus dans son tombeau personnel, ne l'avait pas entouré de bandelettes, ni enduit de baume. Le temps lui manquait pour accomplir le rituel de la sépulture, car le jour était sur son déclin et, selon le rite, tout mort devait être, la veille de la Pâque, mis au tombeau avant le coucher du soleil. Pourquoi a-t-on, alors, retrouvé les bandelettes et le suaire dans le tombeau ? Appartenaient-ils à Jésus ou à un autre défunt ?

C'est pourquoi, ce procès devient très complexe ! Il ne suffit pas de rechercher le voleur parmi nous ou nos adversaires, mais ailleurs...

(S'adressant à l'avocat de l'accusation).

Ainsi, Maître, j'affirme que nous n'en sommes pas les auteurs. Et vous non plus... Si vous l'étiez, vous ne vous seriez pas trompés de cible!

(Se tournant vers le Procurateur). Monsieur le Procurateur...

(Il est interrompu par le Commissaire de police, accompagné d'un Centurion et d'un militaire, qui entre dans la salle et s'entretient avec le Procurateur).

SCÈNE CINQ

(Les mêmes)

PILATE (S'adressant à Nicodème).

– Maître! Je crois que vous m'interpellez pour me demander de rechercher ailleurs le voleur. Je vous prie de patienter : le Commissaire vient de m'annoncer qu'il a découvert une autre piste... que celle du voleur!

PIERRE (Promptement).

– La preuve ! Cet « ailleurs », c'est la résurrection !

PILATE (Se retenant de rire et fixant du regard le Centurion et le militaire).

Documents, s'il vous plait! Êtes-vous des militaires de l'armée romaine... ou des anges?
(Éclats de rire! Puis, se tournant vers le Centurion).

Qui est ce militaire, centurion?

Le Centurion.

- C'est un des quatre soldats, à qui j'avais confié la

tâche de garder Jésus au moment du procès. Une des rares occasions où des militaires ont lié amitié avec leur condamné. Celle-ci s'est manifestée dès que vous leur avez permis de se moquer de lui, en le traitant de roi des Juifs.

PILATE (Au soldat).

- T'es-tu beaucoup amusé avec le roi des Juifs ?

Le militaire.

– Oui, si vous voulez, Monsieur le Procurateur ! Cependant, ce n'était pas un jeu pour se distraire soi-même, mais pour divertir les autres... C'était une farce !

PILATE.

 Vous vous preniez pour des pitres ? Comment cette idée vous est-elle venue ?

Le militaire.

- C'est Jésus lui-même qui nous l'a inspirée ! Après que vous nous l'ayez livré, nous nous sommes mis en cercle autour de lui, nous demandant ce que nous pouvions faire. C'est lui-même alors qui nous a dit d'en faire une farce : « Je ne suis pas un roi, mais un homme accusé de l'être pour pouvoir

le condamner à mort... Mais puisque je ne suis pas roi, je veux bien le jouer comme le ferait un acteur. »

PILATE.

- Extraordinaire! Était-il calme, normal?

Le militaire.

– Plus que normal! Au point de nous suggérer ce que nous pourrions faire pour cela! Trouver une étoffe rouge, une couronne de petites branches épineuses; si possible, une canne pour mimer un sceptre et... des bâtons pour le frapper. Après avoir rassemblé ces divers accessoires, nous avons entouré ses épaules d'une étoffe de pourpre; puis nous nous sommes agenouillés devant lui en déclarant: « Salut, ô roi! », et nous le frappions avec nos bâtons en lui crachant au visage!

PILATE.

– C'était donc parfait ! Et vous vous êtes tous divertis ?

Le militaire.

– Dois-je dire la vérité, Monsieur le Commissaire ?

PILATE.

Oui, la vérité, toute la vérité.
(Au militaire indécis).
Ne crains rien!

Le militaire.

– Oui! Ce fut une belle partie de plaisir! Il ne nous était jamais arrivé d'avoir la permission de cracher au visage d'un roi! Mais puisque ce n'était qu'un simulacre de roi, nous avons fini par nous ennuyer! Nous lui avons alors demandé pourquoi il nous avait fait cette suggestion.

PILATE.

Il voulait vraiment que vous jouiez la comédie ?
Que vous a-t-il répondu ?

Le militaire.

– Les Écritures – nous a-t-il répondu – qui sont les paroles des pères du peuple, annoncent que le dernier roi de la génération de David viendra accomplir dans la gloire les espérances promises par Dieu au peuple. Mais – a-t-il ajouté – ce peuple ne connaîtra que sa ruine. C'est pourquoi, le jeu que nous avons réalisé avec lui était la farce tragique de cette ruine!

PILATE (Comme se parlant à lui-même).

Le cri du peuple « Mort au roi », au moment où je lui ai présenté Jésus sous un déguisement royal, annonçait cette tragi-comédie!
(S'adressant au Centurion).

Tes soldats sont-ils parvenus à comprendre le jeu tragique de la crucifixion que préfigurait la farce qu'ils avaient jouée ?

Le Centurion.

Certainement, nous en avons bien eu conscience!

PILATE.

– Mais étaient-ils des soldats romains ou de simples gens du commun ?

Le Centurion.

– Étrangement, l'un et l'autre, Monsieur, je peux en témoigner. Ils ont toujours veillé à ce que n'éclate aucune émeute contre les crucifiés ou envers le Pouvoir. Aussi ont-ils été à leur service, profondément émus par leur souffrance.

PILATE.

– Et Jésus supporta-t-il ses souffrances plus vaillamment que les autres ?

Le Centurion.

- Il m'est difficile de répondre... Il était évident qu'il avait conscience de supporter ces peines pour des péchés qu'il n'avait pas commis.

PILATE.

– Pensez-vous que j'ai été injuste dans le châtiment que j'ai décidé ?

Le Centurion.

– Il est certain, Monsieur, que vous n'aviez trouvé en lui aucun crime punissable de mort. En politique, il arrive qu'on doive décider non selon la justice, mais selon l'équilibre des forces, quand la justice n'est plus applicable.

PILATE.

- Hélas! Cela arrive aussi au sujet de la religion.

Le Centurion.

- Vous avez raison! J'ai eu le sentiment que Jésus est mort comme un fils de Dieu, à l'exemple d'Hé-

raclès, de Dionysos, de Prométhée... Il menait son combat moins contre des hommes que contre Dieu!

PILATE.

- Comme dans un défi lancé à Dieu, afin qu'il renverse l'ordre de la justice!

Le militaire.

– Je ne supportais plus de l'entendre, ni de le regarder, ni même d'accepter qu'il soit toujours vivant... Et quand il a jeté son ultime cri, je lui ai transpercé le cœur de ma lance, et j'ai vu son âme quitter son cœur avec son sang.

PILATE.

- Tu as joué ton rôle jusqu'au bout...

Le militaire.

Oui, pour l'aider à mourir de cette mort qui lui a été donnée par les autres!

PILATE.

– Notre digression a été un peu longue... Qu'avezvous fait après sa mort ?

Le Centurion.

– Une personne de qualité est venue m'apprendre que vous lui aviez concédé son cadavre. J'ai alors ordonné aux soldats de descendre le corps de la croix, de l'envelopper dans un linceul pour l'amener au Centre de triage. De là, le corps a été transporté au sépulcre de cette illustre personne.

Nous étions à la tombée de la nuit, et cet homme n'a pas eu le temps permis par la loi de la Pâque pour oindre le corps. On l'a entouré de bandelettes, on a placé le suaire au-dessus du linceul qui enveloppait le corps, puis on a roulé la pierre.

Le militaire.

– Je dois préciser, Monsieur, qu'avant de partir j'ai soulevé le linceul pour vérifier s'il s'agissait bien du corps de Jésus... La blessure à son côté, était encore rouge de sang.

PILATE.

Vous pouvez vous retirer, Centurion (Tournant son regard vers tous).

Je vous prie de quitter la salle et d'attendre dans la cour... J'invite les avocats, le Commissaire de Police, et Monsieur Joseph à demeurer dans la salle. (L'huissier ouvre les portes pour faire sortir le public).

SCÈNE SIX

(Les mêmes)

PILATE.

— Messieurs, je vous ai demandé de rester pour discuter en conseil restreint sur la poursuite de cette enquête qui, malheureusement, me semble parvenir à une impasse. Ayez présent à l'esprit le cours de la procédure. Monsieur Joseph nous a transmis une plainte contre X pour le vol du corps de Jésus dans son tombeau. À la suite de ce vol, les disciples de Jésus ont propagé leur conviction que Jésus était ressuscité, remettant en cause l'enquête sur le vol, car, en ressuscitant, Jésus aurait repris lui-même son corps dans le tombeau. Mais la plainte pour vol n'en a pas été retirée pour autant.

De surcroît, les responsables du Judaïsme, eux aussi, ont déposé plainte contre les disciples de Jésus, les accusant d'avoir eux-mêmes été les auteurs du vol du corps pour prouver l'événement de la résurrection. L'interrogatoire des témoins n'a pas permis de confirmer cette accusation, la plaidoirie de l'accusation non plus. Quant à celle de la défense, elle a prouvé l'innocence des disciples de

Jésus à cet égard, innocence confirmée par l'interrogatoire des exécuteurs de l'enterrement.

Cependant, le vol du corps de Jésus demeure. Il ne fait aucun doute que je vais être contraint de poursuivre le procès jusqu'à son terme, jusqu'à l'arrestation des voleurs et la découverte du cadavre. Mais cette issue sera-t-elle possible, ou nous retrouverons-nous dans une impasse? Quant au voleur, nous devrions découvrir sa motivation la plus probable parmi celles qui demeurent encore possibles après la mise à l'écart de la responsabilité des disciples de Jésus comme de celle du Judaïsme. La découverte du cadavre viendra ensuite. Je donne la parole à Monsieur Nicodème.

NICODÈME.

– J'estime nécessaire que soit distingué l'événement supposé de la résurrection de celui du vol du corps de Jésus, quoique l'un et l'autre aient été assimilés. Les deux événements ne sont pas de même nature : le vol est un phénomène d'expérience, et la résurrection l'objet d'une interprétation existentielle. Or, si les événements ne sont pas de même nature, leurs causes ne le seront pas non plus !

PILATE.

- Cette distinction, très utile pour éviter de confondre vol et résurrection, nous plonge dans une intrigue sans issue. Pouvons-nous clarifier d'où vient cette confusion ?

NICODÈME.

 Je crois qu'elle provient du fait que mon ami
 Joseph a demandé au Procurateur la faveur de lui accorder le corps de Jésus.

PILATE.

 N'en avais-je pas le droit ? Le corps du condamné m'appartenait, en tant que ministre de l'État.

NICODÈME.

– Sans doute, Monsieur le Procurateur, mais il ne faut pas perdre de vue que le Judaïsme estime, en justice, qu'il lui revient d'exiger la compensation des dommages causés par Jésus pour avoir entraîné le peuple à transgresser la Loi et à désobéir à la légitime autorité établie par Dieu.

PILATE.

- Pourquoi se plaindraient-ils, puisqu'ils ont obtenu cette réparation par sa condamnation à mort ?

Pourquoi exigeraient-ils aussi d'avoir le droit de posséder son cadavre ?

NICODÈME.

- Parce que la Loi ne se contente pas de la peine de mort, mais exige aussi que la malédiction pèse sur le mort, afin que le condamné, une fois décédé, ne puisse plus exiger une quelconque légitimité.

SAMUEL.

 Une parole de Dieu pèse sur tout homme condamné à être pendu : « Maudit celui qui est pendu au bois ».

PILATE.

– Dois-je penser, à l'encontre de ce que vous avez dit vous-même, que les responsables du Judaïsme ont dérobé le corps de Jésus, pour le soustraire à l'ensevelissement rituel?

SAMUEL.

 Oh! Ils ne l'ont pas fait, par solidarité avec vous et par respect de votre autorité.

NICODÈME.

- Si les responsables du peuple se sont abstenus, le

peuple, probablement, n'a pas eu cette pudeur, par fidélité à la parole. Il est légitime de penser que le corps a été volé afin qu'il soit jeté dans une fosse commune, et qu'il se décompose ainsi dans la poussière originelle, sous la malédiction de Dieu.

SAMUEL.

– Permettez-moi d'ajouter que cette possibilité existe aussi chez les croyants de la secte des disciples de Jésus, probablement pour une raison contraire : pour soustraire le corps de Jésus à cette malédiction. Ils ont pu craindre que les responsables du Judaïsme aient refusé de laisser le corps de Jésus dans un tombeau béni, afin de le jeter, comme une vulgaire ordure et un objet maudit et impur dans un trou de l'Haceldama!

NICODÈME.

 Je partage cette opinion. La foi des croyants n'est jamais critique, mais adhésion sans réserve à la parole qui ordonne et qui contraint la conscience.

PILATE.

S'il en est ainsi, il ne me reste qu'à vous remercier pour votre collaboration et me préparer à délivrer mon jugement.

(S'adressant à l'huissier).

Fais entrer ceux qui attendent dans la cour.

- L'huissier (Sur le seuil de la porte).
- Messieurs, Mesdames, vous pouvez entrer!

SCÈNE SEPT

(Les mêmes)

PILATE (Se levant de sa chaire, cependant que les gens reprennent place).

– Messieurs, l'interrogatoire des témoins et les plaidoiries des avocats ont démontré que, concernant les responsables du Judaïsme et ceux de la secte de Jésus de Nazareth, le tombeau vide apporte la preuve qu'un vol a bien été commis. C'est pourquoi le procès demeure ouvert, et jusqu'à ce qu'on ait identifié les voleurs et retrouvé le corps de Jésus, le tombeau ne pourra pas être occupé par un autre cadavre. Il demeure sous la responsabilité de l'État.

Les groupes religieux, aussi bien juifs traditionnels que sectaires, demeurent libres d'interpréter le vol selon leur foi, sans prétendre interrompre cependant le cours de la justice. C'est un avertissement que j'adresse aux uns et aux autres.

Aux Juifs, auxquels j'ai cédé pour condamner Jésus, je recommande la vigilance au sujet de toute tentative d'insurrection contre le Pouvoir romain, parce qu'elle serait durement réprimée. Et si le Pouvoir sacerdotal se décidait à y apporter son appui, qu'il sache que le temple serait détruit, jusqu'à ce qu'il n'en reste pierre sur pierre.

Quant à la nouvelle secte, je l'assure qu'elle ne sera pas poursuivie dans sa foi en la résurrection de Jésus, même si elle prétend qu'il est monté au ciel parmi les dieux. Mais qu'elle prenne garde que son dieu ne revienne pas sur terre menacer la paix romaine. Que cette secte n'oublie pas que Dieu a élevé l'âme d'un seul homme pour en faire le médiateur du gouvernement des peuples et de la répression des superbes, et que cet homme est César! Celui-ci ne permettra pas à un autre dieu de lui ravir ce pouvoir, sans le rejeter au plus profond des enfers. Ne m'obligez donc pas à verser votre sang!

(Relevant son étole, il quitte le Prétoire).

SCÈNE HUIT

(Les mêmes)

(Remous et vociférations dans la salle. Tout le monde se lève, chacun cherchant à rejoindre celui dont il partage les sentiments et les idées. Des groupes se forment, qui s'acheminent vers la sortie, l'un après l'autre, en s'approchant de la rampe, en sorte que leur conversation devient audible. Quatre groupes se constituent : celui des dirigeants du Judaïsme : Nicodème, Samuel et Joseph; le deuxième : celui des Juifs du peuple ; le troisième : celui de Pierre, Jacques et Jean ; Le quatrième : Thomas, Maria, Salomé et une autre femme).

(Premier groupe).

SAMUEL.

- Pilate a été forcé de céder à la volonté du Pontife en condamnant Jésus à mort. Mais il a pris sa revanche en le déclarant « roi des Juifs », et en concédant qu'il soit enseveli dans le tombeau d'un membre du Sanhédrin.

NICODÈME.

- Il éprouve de la haine et du mépris pour les Juifs.

SAMUEL.

- Au point qu'il a semblé se réjouir de savoir que les disciples de Jésus l'ont fait ressusciter... pour nous mettre mal à aise et nous tendre un piège.

(Deuxième groupe).

Un homme.

- Pilate a deviné que nous sommes les voleurs, mais il a renoncé à nous poursuivre...

Un autre homme.

– Il préfère que le tombeau reste vide pour montrer que Jésus a été privé de sépulture et interdire aux disciples de venir l'y vénérer, tout en les laissant proclamer sa résurrection! C'est astucieux!

Le premier.

Qu'importe, après tout, puisque nous avons pu le jeter comme un maudit dans une fosse à ordures!
Non! Ce maudit, ce bâtard, ce faux prophète et ce transgresseur du Sabbat, cet impur, ne pouvait pas rester dans un tombeau de riche!

Le deuxième.

 Certes! Mais Pilate se réjouit de la proclamation de Jésus ressuscité pour nous mettre en difficulté.

(Troisième groupe).

JACQUES.

– Pilate ne cherche pas à nous persécuter, afin que le Judaïsme connaisse des tensions internes, qu'il le garde ainsi sous le contrôle de son pouvoir et le détourne de toute opposition à son égard.

PIERRE.

 À la résurrection et à la seigneurie de Jésus, il oppose l'ascension de César au ciel. Étrange! Dieu se sert de lui pour révéler indirectement que Jésus détiendra le pouvoir sur le monde à la place de César. Lorsque Jésus aura reçu de Dieu le pouvoir sur le monde, je suis certain qu'il renverra César au plus profond de l'enfer.

JEAN.

 En détrônant César et en donnant à Jésus la souveraineté, Dieu accomplira les promesses faites à Abraham!

(Quatrième groupe).

MARIA.

 Pilate m'a ridiculisée! Cependant, il ne m'a pas humiliée: il a respecté mes convictions, même s'il les a trouvées ridicules.

SALOMÉ.

 Il a été impressionné par ta sincérité... et toi, tu ne t'es pas laissée intimider.

MARIA.

Pour ma part, j'estime que c'est plutôt lui,
 l'homme politique, qui a été intimidé par la manière dont je me suis adressée à lui avec l'intelligence

du cœur... Et je n'ai pas montré d'hésitation dans mes réponses.

SALOMÉ.

- Je suis certaine aussi que tu l'as surpris par la douceur de ta féminité.

(Elles s'en vont en se serrant l'une contre l'autre).

RIDEAU